

Annexe 2 Territorialisation EUROPOLIA Applicable au 01/01/2022 et à compter des plans de cessions 2022							
Références - NF 500-10, NF 500-11 N° Dossier CERQUAL Nom de l'opération		Evaluateur : <i>indiquer nom</i> Fait le : <i>indiquer date</i> Stade :		Vérificateur : <i>indiquer nom</i> Fait le : <i>indiquer date</i> Stade :			
Exigences à respecter dans le cadre de la territorialisation		EVALUATION sur dossier			CCR sur site		
NF Habitat HQE Niveau d'entrée V4.0		C	NC	Commentaire	C	NC	Commentaire
Carbone : Avance de phase / réglementation							
CC.12 (HQE 3 points) L'indicateur "Icconstruction" est inférieur ou égal au seuil 2025 : - 530 kgeqCO2/m² pour les maisons individuelles ; - 650 kgeqCO2/m² pour les logements collectifs. Nota : - A compter du 1er janvier 2025, l'indicateur Icconstruction devra être inférieur ou égal à Icconstruction_max (seuil 2028). - A compter du 1er janvier 2028, l'indicateur Icconstruction devra être inférieur ou égal à Icconstruction_max (seuil 2031).				Vérifier le respect des indicateurs sur l'étude ACV			Vérifier l'atteinte des seuils sur la fiche RSEE finale
CC.11 (HQE 2 points) L'indicateur "Icénergie" est inférieur ou égal au seuil 2025 : - 260 kgeqCO2/m² pour les logements collectifs, - 320 kgeqCO2/m² pour les logements collectifs raccordés à un réseau de chaleur urbain, - 160 kgeqCO2/m² pour les maisons individuelles (seuil applicable dès 2022).				Vérifier le respect des indicateurs sur l'étude ACV			Vérifier l'atteinte des seuils sur la fiche RSEE finale
Encourager l'usage de matériaux biosourcés							
VRL.2 (HQE 3 points) Au moins 2 produits [1] sont issus d'une filière locale [2] de valorisation matière des déchets ou d'une filière locale de production. [1] Produits de construction et/ou équipements. [2] L'ensemble de la filière est local depuis l'extraction de matières premières jusqu'à l'assemblage final et située à une distance inférieure à 300 km entre le lieu de production du composant et la localisation du projet.				Vérifier que les dispositions de l'exigence sont respectées dans le CCTP.			Vérifier la localité du composant par exemple dans les FDES, PEP, fiche technique ou autre document justificatif.
REM.2.2.3 (HQE 2/3 points) Les produits de construction neufs utilisés intègrent un minimum de matières recyclées [1] : > HQE 2 pts - Au moins 2 familles de produit de construction contenant au minimum 15% de matières recyclées sont utilisées. > HQE 3 pts - Au moins 3 familles de produit de construction contenant au minimum 30% de matières recyclées sont utilisées. [1] On entend par "famille" un groupe de produit présentant la même fonction et la même nature et correspondant au niveau 3 de la nomenclature INIES (par exemple : porte, fenêtre, isolant pour comble,...)				Vérifier les dispositions de l'exigence dans les dispositions générales du CCTP.			Vérifier le contenu recyclé dans la FDES, la fiche technique ou tout autre document justificatif.

Définitions

- Biomasse : une matière d'origine biologique, à l'exception des matières de formation géologique ou fossile ;
- Matière biosourcée : une matière issue de la biomasse végétale ou animale pouvant être utilisée comme matière première dans des produits de construction et de décoration, de mobilier fixe et comme matériau de construction dans un bâtiment ;
- Produits de construction : les produits définis au premier alinéa de l'article 2 du règlement (UE) n° 305/2011 du 9 mars 2011 (<https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:088:0005:0043:FR:PDF>) ;
- Produits de décoration : les produits utilisés pour les revêtements des murs, sols et plafonds, à l'exclusion des produits visés au premier alinéa de l'article 2 du règlement (UE) n° 305/2011 du 9 mars 2011 (<https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:088:0005:0043:FR:PDF>) ;
- Produits de construction biosourcés : les matériaux de construction ou les produits de construction et de décoration comprenant une quantité de matière biosourcée ;
- Famille de produits de construction biosourcés : l'ensemble des produits de construction biosourcés incorporant majoritairement une même matière biosourcée végétale ou animale ;